



Procès-verbal

Conseil Municipal du 20 septembre 2022

Date de la convocation : 14 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier BARDET, Maire.

Présents : Monsieur Didier BARDET, Madame Marie-Christine SINOQUET, Madame Michèle STOCKLIN BECQUET, Monsieur Giovanni BOSCO, Monsieur Denis BRUNEL, Monsieur Didier MARECHAL, Monsieur Paolo LEROY, Monsieur Jérôme DINE, Madame Nicole GIGUERE, Madame Marie-Odile CREPIN, Monsieur Stéphane RICHARD, Madame Cassandra DELANCHY

Absents excusés : Madame Cécilia HEDOUIN, Monsieur Patrick DUMOULIN

Nombre de conseillers en exercices : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande que soit observé un instant de recueillement en mémoire de Monsieur Philippe DINE, 1er adjoint, décédé le 10 septembre dernier. Un bel hommage lui a été rendu lors des obsèques qui ont été célébrées le jeudi 15 septembre.

A noter l'attitude déplorable et irrespectueuse de Monsieur Axel HOLLVILLE, qui assistait à ce Conseil Municipal et qui, à l'annonce de cet instant de recueillement, a manifesté sa désapprobation en sortant de la salle et en claquant la porte violemment. Il a continué, une fois sorti, a parlé d'une voix forte non content d'avoir choqué l'assemblée.

Monsieur le Maire indique avoir reçu, en mairie et suite au décès de Philippe DINE, des messages de soutien et de reconnaissance de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil Régional des Hauts de France, Monsieur Stéphane DEMILLY, Sénateur, Madame Corinne VASSEUR et Monsieur Frédéric SMAGGHE des établissements Roquette. Tous les messages reconnaissent à Philippe une grande volonté, un fort investissement, et un travail au service de notre commune, au service des habitants.

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 30 juin 2022.
- Evolution du nombre d'adjoints
- Loyer logement (ancien salon de coiffure) rue de Pont Noyelles

- Vente « la poste » sise au 4 rue d'Amiens
- Stratégie foncière de développement des Espaces Naturels Sensibles (ENS) de la Somme de 2021-2030
- Vidéoprotection
- Suppression et création de postes
- Détermination du taux de promotion d'avancement de grade
- Occupation temporaire du domaine public par un marchand ambulant
- Guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU)
- Fixation des tarifs repas des Aînés
- Décision modificative 09/2022
- Communications diverses.

En Début de séance, Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Adhésion au groupement de commandes pour les marchés de service de communications électroniques et de connectivités associées.

Il est proposé de passer au vote pour cet ajout : Pour à l'unanimité.

Madame DELANCHY Cassandra est nommée Secrétaire de séance.

➤ **Evolution du nombre d'adjoints**

Le décès de Monsieur Philippe DINE nous oblige dans le délai de 15 jours à convoquer un Conseil Municipal afin de prendre une délibération pour réduire le nombre d'adjoints ou de procéder à son remplacement.

Monsieur le Maire propose, dans l'immédiat, la suppression de ce poste d'Adjoint en charge des travaux. Cette charge de suivi des travaux pourrait être occupée par Giovanni BOSCO et le Maire. Ce non-remplacement immédiat permettrait que chacun réfléchisse à son investissement et à son implication. Monsieur BOSCO Giovanni, est actuellement quatrième adjoint délégué au cadre de vie et aux questions relatives au patrimoine communal. Il est notamment en charge des questions relatives à la qualité de l'environnement mais également en charge de la bonne administration des écoles, de la salle des fêtes, du cimetière et de l'ensemble des bâtiments communaux.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour la suppression du poste de 4^{ème} adjoint.

En conséquence, **Madame SINOQUET Marie-Christine** devient 1^{ère} adjointe déléguée aux affaires financières et à la communication communale.

Madame Michèle STOCKLYN BECQUET devient 2ème adjointe déléguée aux affaires concernant l'animation et les manifestations organisées sur le territoire.

Monsieur BOSCO Giovanni devient 3ème adjoint délégué au cadre de vie et aux questions relatives au patrimoine communal.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité, pour réorganiser les adjoints tel que présenté en séance par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal convient de compléter les adjoints en nommant un quatrième adjoint lors du prochain Conseil Municipal qui se tiendra avant la fin de cette année 2022.

Madame Marie-Christine SINOQUET, 1^{ère} adjointe, devient, de fait, suppléante de Monsieur le Maire pour siéger au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Somme.

➤ **Loyer logement (ancien salon de coiffure), Rue de Pont Noyelles**

Ce logement de type F1 + est destiné à être loué prochainement.

Monsieur Le Maire propose que le Conseil Municipal fixe le montant du loyer.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant du loyer hors charges à 400€ mensuels. La revalorisation annuelle du loyer se fera en fonction de l'indice de revalorisation des loyers.

3

➤ **Vente « la poste » sise au 4 Rue d'Amiens**

Ce logement est inhabité depuis 5 ans.

Les travaux de réhabilitation sont conséquents, globalement tout est à refaire.

L'AMSOM propose d'acheter les lieux pour la somme de 90 000 €.

Une offre d'un particulier s'élève à 70 000 €.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal se prononce contre la vente de cet immeuble.

Pour la vente : 3 voix (D. Bardet, G. Bosco, D. Brunel)

Contre la vente : 8 voix (MC. Sinoquet, M. Stocklin Becquet, D. Maréchal, MO. Crépin, P. Leroy, S. Richard, J. Dine, N. Giguere)

Abstention : 1 voix (C. Delanchy)

➤ **Stratégie foncière de développement des Espaces Naturels Sensibles (ENS) de la Somme 2021-2030**

Le Département propose de développer les zones de préemption des espaces naturels sensibles (ZPENS).

La création d'une zone de préemption en ENS consiste à déterminer un périmètre à l'intérieur duquel le Département est prioritaire pour se porter acquéreur en cas de vente.

Si le Département renonce, la commune peut à son tour préempter en substitution pour mettre en place un projet de préservation de l'environnement et, le cas échéant, de valorisation auprès du public.

Pour permettre la création des zones de préemption, la procédure réglementaire prévoit une délibération de la collectivité compétente en matière de plan local d'urbanisme, puis une délibération du Département.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition du Conseil Départemental concernant ces zones de préemption (Cf plan annexe 1).

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création des zones de préemption ENS telles que proposées par le Conseil Départemental de la Somme.

➤ **Vidéoprotection**

Monsieur le Maire propose d'installer des caméras de vidéoprotection dans la commune.

Deux sites sont retenus, les abords de la salle polyvalente et le carrefour de la RD1 et de la RD 115 aux feux tricolores.

Deux entreprises ont été consultées avec des devis sensiblement similaires à hauteur de 30 000€ HT.

Des subventions accordées au titre de la vidéoprotection peuvent être demandées au Conseil Départemental pour 40% de la dépense HT et à la Préfecture au titre de la DETR pour 30%.

Après discussions, le Conseil Municipal délibère favorablement, à l'unanimité, pour l'installation de cette vidéoprotection avec le plan de financement.

Conseil Départemental 40% : 12 000€

DETR 30% : 9 000€

Fonds propres : 9 000€

➤ **Suppression et création de postes**

Monsieur le Maire propose de supprimer un poste d'adjoint technique à temps non complet de 30 heures, puis de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à 30 heures.

Il propose également de supprimer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à 28 heures puis de créer un poste d'adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à 28 heures.

Les deux créations de postes seraient effectives à compter du 1^{er} octobre 2022.

Les suppressions de postes doivent faire l'objet d'un avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Somme que Monsieur le Maire saisira avant délibération définitive prise lors d'un prochain Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal délibère à la majorité pour ces créations de postes à compter du 1^{er} octobre 2022.

Pour : 10

Abstentions : 2 (N. Giguere et D. Brunel)

➤ **Détermination du taux de promotion d'avancement de grade**

En application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 récemment modifiée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007, il appartient désormais aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique paritaire, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre des agents de police municipale.

Monsieur le Maire propose de fixer le ratio à 100% pour tous les grades. Il précise que les avancements de grade sont à la discrétion de l'autorité territoriale.

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Somme en date du 12 septembre 2022 ;

A l'unanimité, le Conseil Municipal délibère favorablement pour fixer le ratio à 100% pour tous les grades.

5

➤ **Occupation temporaire du domaine public par un marchand ambulant.**

Monsieur le Maire indique nécessaire la fixation d'un tarif pour occupation temporaire du domaine public.

Monsieur Le Maire propose une base de 30 € la demi-journée.

Après discussions, le Conseil Municipal fixe 30€ le tarif applicable à la demie journée.

Pour : 11 voix

Abstention : 1 voix (D. Maréchal)

➤ **Guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU)**

La Communauté de Communes du Val de Somme a réalisé l'acquisition d'un téléservice pour les demandes relatives à l'urbanisme, le GNAU qui permettra de recevoir et d'instruire par voie dématérialisée l'ensemble de ces demandes.

Cette mise en place nécessite un règlement qui définit les conditions générales d'utilisation, et les droits et obligations de la collectivité et de l'utilisateur.

Afin de pouvoir accéder au guichet numérique d'autorisation d'urbanisme, il convient d'approuver

- La convention fixant les modalités de la coopération en matière d'urbanisme
- Les conditions générales d'utilisation
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Après discussions, le Conseil Municipal délibère favorablement et à l'unanimité pour approuver la convention fixant les modalités de la coopération en matière d'urbanisme et autorise le Maire à signer ladite convention.

➤ **Fixation des tarifs repas des Aînés**

La commune de Daours comme les années précédentes prend en charge une partie du coûts des repas des Aînés et l'animation. Une participation de 20 € est proposée, cela permettrait de facturer le coût des repas à :

Catégorie	Tarif
Pour les plus de 67 ans	Gratuit
Habitant de DAOURS	20.00 €
Habitant extérieur	40.00 €
Enfants – 12 ans	10.00 €

Le Conseil Municipal délibère favorablement à l'unanimité pour fixer la participation de la commune au repas des aînés à 20€.

6

➤ **Décision modificative 09/2022**

Afin de coller au plus près à la réalité de nos dépenses budgétaires, Madame Marie-Christine SINOQUET, adjointe, propose de modifier le budget comme suit : Cf document joint

Après présentation, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative 09/2022

➤ **Adhésion au groupement de commandes pour les marchés de service de communications électroniques et de connectivités associées.**

Considérant l'intérêt de participer à un marché mutualisé de prestations de services de communications électroniques en groupement de commandes afin de bénéficier d'économies tarifaires sur ces services., Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service dont le coordinateur est le Syndicat Mixte Somme Numérique.

Après Discussion, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte constitutif de ce groupement de commandes et à représenter la commune dans les commissions prévues par cet acte constitutif.

➤ **Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des machines des parcs et jardins et de l'entretien et du nettoyage de la voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création à compter du 3 octobre 2022 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois allant du 3 octobre 2022 au 31 décembre 2022.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 382 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

➤ **Communications diverses**

7

- Demande de branchement par la Commune de Vecquemont d'une caméra de vidéoprotection dont l'alimentation serait prise sur le transformateur situé rue de La Réunion avec une convention fixant les termes de cette autorisation.
- Travaux dans la Mairie :
 - Rénovation de la salle du Conseil Municipal et de mariage.
 - Réaménagement de l'accueil de la Mairie avec changement de système de téléphonie et d'internet.

Michèle STOCKLIN BECQUET présente un bilan des manifestations récentes et des événements festifs à venir.

Monsieur Jérôme DINE prend la parole pour remercier l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour tous les gestes de soutien reçus pour le décès de son père, Philippe.

La séance est levée à 20h50

Le Maire



Didier BARDET

Secrétaire de séance

